

Chapitre 5

Mes premières activités politiques, syndicales et universitaires en France (1957-1959)

Arrivé à Paris en octobre 1957, je suis accueilli par mon ami Ferdinand Turpin qui m'hébergea dans sa chambre d'étudiant de la Résidence Jean Zay d'Antony. Au bout de quinze jours, j'ai réussi à avoir une chambre au Pavillon de la France d'Outremer (aujourd'hui résidence Lucien Paye) qui était à la Cité universitaire au 44, boulevard Jourdan Paris XIVe.

J'ai occupé la chambre 238 avec Ousmane Camara pendant six mois. C'était une obligation pour les étudiants de ce pavillon d'être logé d'abord en chambre à deux. Nous avions la chance d'avoir une très grande chambre réservée aux étudiants en architecture. Cela nous permettait de loger nos amis qui venaient passer leurs vacances de Noël à Paris ou participer aux congrès de la FEANF. C'était le cas de Birane Wane, de Samba Ndiaye, Osendé Afana, Joseph Van Den Reysen.

Nous recevions des journaux du Sénégal que certains étudiants venaient lire dans notre chambre. Oumar Wane, étudiant sénégalais qui avait décidé de se documenter sur l'existence de ressources minières au Sénégal et au Soudan français (actuel Mali), venait s'enquérir des nouvelles du pays dans notre chambre. Nous recevions la visite de Mamoudou Touré, logé au Pavillon du Maroc, de Joseph Mathiam, étudiant sénégalais en lettres.

Quand Ousmane Camara a obtenu une chambre individuelle, il a été remplacé par Abdou Diouf qui m'avait été présenté en 1956 lors de ma conférence à Louga. Je me souviens d'avoir été logé chez son cousin Mansour Bouna Ndiaye qui était à l'époque représentant de la société Lesieur.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1958 que j'ai pu obtenir une chambre individuelle qui était devenue un lieu de rencontre où l'on pouvait prendre du thé après le déjeuner. Mady Sylla, étudiant en odontologie, préparait le thé avec un petit réchaud à alcool pendant que certains d'entre nous apprenaient le Russe grâce à la méthode Assimil et avec des disques.

Pathé Diagne et Cheikh Bâ se joignaient très souvent à nous pour boire du thé et écouter les éditoriaux de Jean Gramougin et de Geneviève Tabouis qui fascinaient beaucoup d'étudiants africains. J'avais loué une radio dans une maison spécialisée au quartier latin.

Au mois de juillet 1958, les étudiants africains du Pavillon de la FOM se retrouvaient au sous-sol pour assister aux différents matchs de football organisés dans le cadre de la coupe du monde.

Les étudiants africains qui soutenaient la talentueuse équipe du Brésil étaient consternés lorsque le trio Piantoni, Kopa et Fontaine mit dès le départ un but à l'équipe du Brésil. Il y eut un silence pesant dans la salle où la télévision française nous projetait les images venant de la Suède. Nos idoles le jeune Pelé, Didi, Vava et Garrincha, quelques minutes après, ont réussi à égaliser et par la suite à battre l'équipe de France. Le soutien du Brésil par les étudiants africains exprimait la position hostile qu'ils avaient à l'égard non seulement de l'esclavage des Noirs, mais aussi du système colonial.

Ayant obtenu la licence en droit en 1957 à Dakar, je me suis demandé ce qu'il fallait faire pour aller en France continuer mes études. A cette époque, l'administration coloniale refusait d'octroyer aux étudiants africains des bourses en vue de poursuivre des études pour le doctorat d'Etat.

Le baccalauréat et la licence obtenus à cette période étaient délivrés par l'université de Bordeaux dont les professeurs supervisaient ces deux examens.

Pour continuer mes études au-delà de la licence, je n'avais que quatre choix : passer le concours de l'Ecole de la France d'Outremer (ENFOM ou ex-Colo), de l'Ecole des impôts, de l'École des douanes ou de l'École du Trésor. J'ai préféré aller à l'ENFOM qui était une grande école prestigieuse d'où sortaient les « commandants de cercle », les magistrats et les inspecteurs du travail.

Je me suis présenté en amateur. Je ne me suis pas préparé. Mon dossier n'était pas complet. Les candidats ont passé les épreuves écrites au Building fédéral. Les épreuves orales étaient réduites à des interrogations dans une langue africaine. J'avais choisi le wolof. J'étais interrogé par deux instituteurs : Cissé Diarmeve et Agne, un ami d'Abdoulaye Fofana qui m'ont demandé, entre autres, de leur parler de la forme pronominale en wolof.

C'est de mon retour de Pékin que j'ai appris mon admission à l'ENFOM par le journal *Le Monde*. Nous étions quinze Africains et Malgaches à être reçus : Albert Balima Salfu (Haute-Volta), Babacar Ba, Abdoulaye Diop Mathurin, Ousmane Goundiam (Sénégal), Coulibaly Lanciné (Côte d'Ivoire), Diallo Modibo Kane (Soudan), Dina Lobé, Etéki William, Balla Ondoua Benoît (Cameroun), Baldé Hacimiou, Barry Bassirou (Guinée), Brahim Said (Tchad), un Dahoméen, deux Malgaches dont j'ai oublié les noms.

Mon séjour à l'École nationale de la France d'Outremer (ENFOM)

Avec mon admission à cette école, je suis devenu un fonctionnaire français stagiaire. Je devais toucher un traitement de 75 000 francs français alors que la bourse d'un étudiant africain n'était que de 25 000 francs. J'étais privilégié puisque je bénéficiais des œuvres universitaires. La direction obligeait tous les élèves à se procurer une tenue avec casquette. Elle nous indiquait l'adresse du tailleur qui savait confectionner ce genre de costume exigé.

C'est à l'occasion de la fête du 11 novembre que le directeur a organisé une cérémonie spéciale dans le hall de l'École (à côté de la salle Pavie) présidée par le Ministre de la France d'Outremer Louis Jacquinet. En rangs bien serrés, les élèves étaient tenus de se recueillir en écoutant la sonnerie aux morts. L'École formait trois types de fonctionnaires : les administrateurs, les magistrats et les inspecteurs du travail. J'avais choisi d'être administrateur. L'École recrutait avant l'avènement de la loi-cadre Gaston Defferre de 1956 deux catégories d'élèves par voie de concours : le concours A réservé aux élèves admis dans des classes de préparation des grands lycées et le concours B réservé aux fonctionnaires ayant exercé pendant cinq ans. Les élèves reçus au concours A étaient tenus de faire un stage d'un an en Afrique et de soutenir un mémoire. Par contre, les élèves reçus au concours B ne faisaient qu'une scolarité de deux ans. Avec l'application de la loi-cadre Gaston Defferre qui accordait une semi autonomie aux colonies d'Afrique, la direction de l'École créa un concours C qui était réservé aux Africains et Malgaches titulaires du baccalauréat en droit ou titulaires de deux certificats de licence en lettres. Elle avait prévu aussi d'accueillir au cours de l'année 1957–1958 des fonctionnaires africains et malgaches désignés par les premiers gouvernements de la Loi-cadre dans une section appelée section E.

Ce caractère hétéroclite du recrutement allait compliquer la tâche de la direction de l'École pour organiser les enseignements. Il était relativement facile de grouper dans des cours communs les élèves du concours A, B, C, mais il était difficile d'y intégrer les fonctionnaires désignés par les gouvernements de la Loi-cadre. Ces derniers étaient des commis de l'administration coloniale qui n'étaient pas titulaires du baccalauréat et qui n'avaient suivi aucun enseignement universitaire. Je me souviens d'un incident qui est arrivé à l'École. M. Paul Gonidec qui faisait le cours de droit du travail avait déclaré en plein amphithéâtre que les fonctionnaires de la section E étaient incapables de suivre ses cours. L'association des élèves présidée par De Soy avait protesté contre ces propos considérés comme injurieux à l'égard d'une fraction des élèves de l'École. Mais la direction de l'École a été obligée de prévoir des cours spéciaux pour compléter leur formation générale comme des cours de français.

Je comptais parmi mes condisciples un Voltaïque Salfo Balima et deux Guinéens Hacimiou Baldé et Bassirou Barry, un Sénégalais Henri Arphang Senghor qui étaient tous trois inscrits à la section inspection du travail, trois Sénégalais

Ousmane Goudiam, Abdoulaye Diop Mathurin et un Ivoirien Lansiné Coulibaly qui étaient inscrits à la section magistrature, un Soudanais Modibo Diallo Kane, deux Camerounais, Benoît Ondoua Balla et Lobé Dina, un Sénégalais Babacar Ba, un Tchadien Brahim Said et deux Malgaches dont j'ai oublié les noms qui étaient inscrits à la Section administration. J'ai retrouvé deux Sénégalais Cheikh Hamidou Kane et Christian Valantin qui devaient refaire la première année. Il y avait le cas spécial de Kéba Mbaye qui était désigné par le gouvernement du Sénégal et qui avait le privilège d'avoir obtenu sa licence en droit à Dakar avant de venir à l'École. C'est cela qui lui a permis de suivre les cours de la section des magistrats.

Les élèves des concours A B C suivaient beaucoup de cours en commun. Tous ces élèves étaient obligés de suivre des cours dans les facultés des lettres et de droit pour achever leur licence qui était indispensable pour obtenir le brevet de l'ENFOM. Les élèves fonctionnaires de la section E n'étaient pas tenus de suivre les cours de Maurice Duverger sur les partis politiques français. Néanmoins, je les suivais avec beaucoup d'intérêt. La maîtrise de son cours et la fluidité de ses propos exerçaient une grande fascination sur ses étudiants. Les anecdotes ne manquaient pas d'émailler ses cours. Il ne cachait jamais son admiration pour le Général De Gaulle qui venait de prendre le pouvoir sous la pression des factieux d'Alger et qui était très contesté par les partis de gauche.

Le programme était très chargé. Les professeurs qui enseignaient à l'École étaient des universitaires ou des hauts fonctionnaires. Le gouverneur Robert Delavignette donnait des cours de sociologie. Ancien directeur de l'École, il était aussi auteur de plusieurs livres ou d'articles de revue. C'était un homme de lettres qui s'était égaré dans l'enseignement de la sociologie africaine. Il ne nous parlait pas des grandes théories sociologiques. Lyrique, il l'était dans ses cours qui respiraient un relent de bucolisme attardé. Il ne cachait pas son hostilité à l'industrialisation de l'Afrique. Il exprimait son aversion à l'égard de l'Afrique des cheminées d'usine qui fument. Il était admiratif devant le vieillard africain qui est un champion de l'existence assis sur un trône reposant sur un cimetière d'enfants. Il a passé beaucoup de temps à nous commenter le premier roman du camerounais Alexandre Biyidi : *Ville cruelle* publié aux éditions Présence africaine en 1954 et sous le pseudonyme d'Eza Boto. Par la suite, cet écrivain camerounais sera connu sous un autre pseudonyme : Mongo Béti.

Le gouverneur Robert Delavignette nous a fortement recommandé la lecture du pasteur Maurice Leenhardt qui a écrit *Do Kamo. La personne et le mythe dans le monde mélanésien* (Gallimard 1947) et qui a rendu un hommage d'admiration et d'affection à la mémoire de Lucien Lévy-Bruhl. Ce dernier a tracé de la mentalité primitive un tableau magistral. L'un de ses plus illustres disciples, le phénoménologue G. Van der Leeuro (*L'homme primitif et la religion en Hollande*), a continué sa pensée dernière en montrant que la primitivité n'était pas une

caractéristique de l'homme des premiers âges et que les hommes étaient aussi primitifs que modernes. C'est là une vue dans la lignée des travaux inaugurés par Lévy Brühl.

En s'appuyant à trouver dans le mythe et la rationalité, modes complémentaires de la connaissance, les deux éléments de structure de toute mentalité archaïque ou moderne, l'étude du Mélanésien a révélé à Leenhardt en même temps l'aberration du primitif, qui s'est laissé aller à construire un monde avec le seul mode de connaissance affective et mythique : « La primitivité est là, dans cet aspect unilatéral de la pensée qui, en privant l'homme de la balance de ces deux modes de connaissance, le conduit aux aberrations ». (*Do Kamo*, p. 254).

Senghor a ignoré cet ouvrage remarquable et l'autocritique de Lucien Lévy-Bruhl dans ses *Carnets*. Ainsi le gouverneur Robert Delavignette nous a largement ouvert les portes de l'Océanie et nous a appris à connaître l'ethnologie de cette partie du monde peu connue des francophones qui n'avaient d'yeux que pour les pays de l'empire français situé en Indochine, en Afrique du Nord et en Afrique Noire.

Le cours d'ethnologie était assuré par Paul Mercier, auteur du livre : *Les pêcheurs Lebou du Cap-Vert*, écrit en collaboration avec Georges Balandier et publié dans la collection de l'IFAN de Saint-Louis en 1952. Ce professeur très méticuleux et soucieux de ne pas demeurer un « armchair anthropologist » a réussi à introduire ses élèves à la connaissance de l'anthropologie anglo-saxonne. Il avait une très bonne connaissance de l'anglais qui l'amenait à traduire pour la revue *Présence Africaine* des textes de l'anglais au français. Il nous obligeait à lire systématiquement cinq livres fondamentaux : *Les peuples, et les civilisations de l'Afrique* de H. Baumann et D. Westermann (Payot 1955 avec une préface de Monod), *Les gens du riz, les Kissi de Haute Guinée*, (Librairie Plon Paris 1954), *Mentalité primitive* d'Henri Lévy-Bruhl, *Do Kamo* de Maurice Leenhardt (Gallimard 1947), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* de Georges Balandier. J'avais une grande admiration pour Paul Mercier qui dépensait beaucoup d'énergie verbale pour nous faire connaître certains grands auteurs de l'ethnologie et de l'anthropologie comme Bronislaw Malinowski, Radcliffe-Brown, Margaret Mead, Marcel Mauss. Paul Mercier ne manquait pas de nous demander de lire attentivement l'ouvrage collectif dirigé par Jean Poirier et intitulé : *Ethnologie de l'Union Française*.

J'avais envisagé de préparer une thèse de troisième cycle sur les problèmes de consommation au Sénégal. J'allais fréquemment à son domicile situé à Issy-Les-Moulineaux pour lui présenter mon travail. Mais sa mort tragique a mis fin à ce projet.

Les cours d'économie politique étaient donnés par Luc Bourcier de Carbon qui était professeur à l'Université de Nancy. Par la lenteur et le caractère monotone de son débit, il avait réussi à nous dégouter de cette matière dont nous

attentions beaucoup. Le professeur de comptabilité privée qui venait d'Indochine soignait plus sa mise vestimentaire que ses cours. Nous éprouvions beaucoup de peine à l'écouter.

Par contre, les cours de Pierre Moussa qui était professeur d'économie africaine étaient vivants. Ancien élève de l'École normale de la rue d'Ulm et agrégé de lettres, Pierre Moussa, un pied-noir d'Algérie, faisait preuve de beaucoup de suffisance.

Henri Brunschvicg qui ne cessait de nous rappeler qu'il était très fier d'être français, malgré ses origines alsaciennes, était notre professeur d'histoire coloniale. Il passait tout son temps à réfuter la thèse de Lénine, auteur de *l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Pour lui, la France n'a pas colonisé les pays africains pour des raisons économiques, mais pour des raisons militaires et politiques. Il ne manquait pas l'occasion de se faire provocateur dans ses cours. Par exemple, il disait, pour imiter Lénine, « La décolonisation, stade suprême de l'impérialisme ». Ses propos m'agaçaient beaucoup. Quelquefois, je ne pouvais pas résister à l'envie de lui porter la contradiction. Certains de mes condisciples m'ont demandé d'éviter de lui répondre. Pendant que je suivais les cours de l'École, j'étais inscrit à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris pour préparer le diplôme d'étude supérieure d'économie politique que j'ai obtenu avec la mention assez bien.

À la fin de l'année 1958, je devais aller au Sénégal pour préparer mon mémoire qui devait porter sur l'étude de la Société électrique et industrielle du Baol (SEIB). Mais entre temps, le général De Gaulle a décidé d'organiser un référendum qui consistait pour chaque territoire africain à répondre par un oui ou un non. Le non équivalait à l'obtention de l'indépendance. Sans hésiter, j'avais choisi de faire campagne pour le non, c'est-à-dire pour l'indépendance du Sénégal. J'avais organisé plusieurs meetings au Cinéma Triumph, situé à côté de la gare de Diourbel et appartenant à un Libanais. Le commandant de cercle Lafay qui venait de Labé a envoyé de jeunes français, stagiaires à la Résidence de Diourbel, pour écouter mes propos et lui rendre compte de ce qui se disait au cours de notre meeting. Il fit un rapport qu'il envoya au directeur de l'École, Bouteille. Sur cette base, le conseil de perfectionnement décida de m'exclure de l'École au motif que mon attitude était incompatible avec la fonction d'un haut fonctionnaire français. Le même Conseil de perfectionnement prit la décision d'exclure un autre Sénégalais, Nah Diallo qui était nommé par le Gouvernement du Sénégal et qui était responsable de la section de Kaolack du RDA, l'Union démocratique sénégalaise (UDS) alors dirigée par Abdoulaye Guèye dit Cabri.

Dans le procès-verbal du Conseil de perfectionnement réuni le 28 novembre 1958, on pouvait lire : « M. Bouteille (le directeur de l'École) donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Mamadou Dia, Président du Conseil de gouvernement du Sénégal et demande l'avis de la commission ».

Par une lettre no. 861/PCG/SP datée du 18 novembre 1958, le Président du Conseil adresse à Monsieur le Directeur de l'ENFOM la lettre suivante :

Je viens d'être avisé que les élèves Dieng Amady et Diallo Nah respectivement élèves de 2e et 1ère année dans votre établissement ont été exclus par décision du Ministère de la FOM. Cette lettre est pour vous demander de les considérer à partir du 1^{er} novembre, comme étant entièrement au compte du Budget Sénégalais, comme auditeurs libres. Je donne toutes instructions nécessaires pour que le Territoire les prenne (sic) en charge à partir de cette date.

Signé Mamadou Dia.

Le Gouverneur Le Layec expose que les décisions du Ministre excluant Dieng et interdisant l'accès à l'École à Diallo visaient deux élèves destinés à entrer dans le corps des administrateurs de la FOM ou dans les corps métropolitains. Les auditeurs libres qui sont désignés sur proposition des gouvernements locaux sont par contre destinés à entrer dans des fonctions publiques locales. Il semble par conséquent difficile de s'opposer au choix réfléchi de M. Mamadou Dia ; un tel refus et les raisons évoquées pour l'étayer risqueraient de créer un très fâcheux malentendu.

La commission approuve à l'unanimité le raisonnement du Gouverneur Le Layec et émet en conséquence le vœu que MM. Dieng Amady et Diallo Nah soient admis à l'ENFOM en qualité d'auditeurs libres.

Un pourvoi a été formé sous le no. 1987/58 contre la décision de mon exclusion du 31 octobre 1958 par le Président de l'Association des anciens élèves de l'ENFOM, Attuly par le Président de l'Association des Elèves de l'ENFOM, De Soye et moi-même, élève de 2e année. Ce pourvoi formé auprès du Tribunal administratif de Paris a été communiqué au Ministre de la France d'Outremer qui a formulé les remarques suivantes :

Formes

Le ministre ne fait aucune observation particulière en ce qui concerne le premier des requérants (Amady Aly Dieng).

Par contre, les deux autres requérants doivent préciser les intérêts des associations qui se trouvent réellement lésés par l'entreprise ministérielle et d'indiquer en quoi ils le sont.

Fond

La décision ministérielle no. 1391 du 31 octobre 1958 prise envers Dieng Amady Aly est parfaitement régulière tant au regard de la réglementation qu'au regard de la jurisprudence.

Les faits qui ont nécessité l'exclusion de l'élève Dieng Amady Aly étant extérieurs à l'École, le Conseil de perfectionnement de cet établissement n'avait pas à être saisi et la décision appartenait au Ministre en vertu de ses pouvoirs généraux.

Le licenciement peut être prononcé lorsque sont révélés au cours de la scolarité des faits dénotant un comportement incompatible avec l'exercice des fonctions (Magnier – 29 juin 1949 – Chauveau – 23 février 1949 – Salignac 31 mars 1951 – Lingois 29 juillet 1953 – Barel et autres 28 mai 1954 – Cordelet – 9 juillet 1954) et l'appréciation à laquelle se livre l'Administration des faits révélés n'est pas susceptible d'être discutée devant les juridictions administratives statuant au contentieux.

Le Ministre de la FOM demande au tribunal administratif de débouter les trois requérants. Le tribunal rejettera par la suite le sursis à exécution demandé par les requérants.

Le président de l'Association des élèves de l'ENFOM De Soye et moi-même avions demandé un rendez-vous au député du Sénégal Léopold Sédar Senghor qui nous a reçus en son domicile parisien 1, rue Alexis Tocqueville. Ce dernier était furieux et nous a promis d'intervenir dans cette affaire. Il évoqua la jurisprudence du Conseil d'État.

À mon retour du Sénégal, je fus convoqué au Ministère de la France d'Outre-mer, rue Oudinot où un chef de service me notifia la décision de mon exclusion et me demanda de signer une décharge. Ce que j'ai refusé de faire. Il me demanda de prendre une note qui me permettrait d'obtenir un billet de retour au Sénégal. J'ai refusé de prendre cette note. Il me rappela que je devais quitter le territoire français. Je lui rétorquai que ce n'était pas à lui de me dire ce que j'avais à faire.

L'Association des élèves de l'ENFOM s'est solidarisée avec moi et m'a demandé d'intenter un procès en sursis d'exécution au Tribunal administratif de Paris en attendant de recourir au Conseil d'Etat. C'est son président François De Soye qui m'accompagna chez le député du Sénégal qui nous reçut à son domicile sis au 1 Square Tocqueville à Paris. Senghor était outré par l'exclusion de deux élèves sénégalais. Il avait décidé de protester auprès du Gouvernement du Général De Gaulle qui avait porté son choix sur son rival, Houphouët Boigny, nommé ministre d'Etat. Il avait avancé l'idée que chaque citoyen avait la liberté d'opinion consacrée par l'Arrêt Bedjaoui, algérien non admis à l'ENA pour des raisons politiques pris par le Conseil d'Etat. Le vice président du Conseil du gouvernement Mamadou Dia a élevé une protestation contre mon exclusion à la Radiodiffusion fédérale.

À la suite de nombreuses pressions exercées, la direction décida de nous réintégrer à l'École comme auditeurs libres pouvant prétendre à l'obtention du brevet de l'ENFOM. Nah Diallo accepta l'offre. J'ai catégoriquement refusé. Sur ces entrefaites, le gouvernement de Mamadou Dia par l'intermédiaire de

Daniel Cabou me proposa de payer mon inscription à l'École d'Économie et Humanisme du R.P. Lebreton, artisan du 1^{er} plan de développement du Sénégal. Pour moi, il n'était pas question de suivre les cours de cette école. Je fis comprendre à Daniel Cabou que je désirais terminer mes études de doctorat à la faculté de Droit et des Sciences Économiques. Une bourse me fut accordée.

En décembre 1958, Ousmane Camara, membre du comité exécutif présidé par Noé Kutukli, un étudiant togolais en droit et ancien militant du Groupement africain de recherches politiques et économiques (GAREP), dirigé par Abdoulaye Ly, me demanda d'aller à Accra pour représenter la FEANF au côté d'Ibrahima Konaté, secrétaire général de la FEANF à la All-African people's Conference (Conférence des peuples africains qui devait se tenir du 5 au 13 décembre 1958).

Conférence des peuples africains d'Accra du 5 au 13 décembre 1958

Pour ce déplacement, j'ai été obligé de me rendre au siège de l'UIE à Prague le 6 décembre pour chercher deux titres de voyage pour que Charles Diané puisse aller en Guinée et pour que je puisse aller à Accra. Je suis revenu de Prague le 8 décembre pour me rendre le lendemain à Accra.

Charles Diané, vice-président aux affaires extérieures, était désigné pour aller rencontrer Sékou Touré avec moi qui devait revenir à Paris en faisant escale à Conakry. Ousmane Camara me précisa que je devais rester très vigilant pour surveiller les manœuvres de Charles Diané qui voulait offrir ses services au président de son pays. La suite des événements ne manqua pas de donner raison à Ousmane Camara qui n'a jamais eu confiance en Charles Diané et qui avait réussi à faire tomber le bureau de l'AGED qu'il présidait en 1956 à Dakar en l'accusant d'être « le dauphin de l'administration coloniale ».

À Accra, je me retrouve avec Ibrahima Konaté, secrétaire général de la Fédération pour représenter la FEANF. Il est inexact d'écrire, comme l'a fait Diané Charles dans son livre : *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir* (Éditions Chaka, Dakar, 1990. P.133) que les représentants de la FEANF étaient Noé Efoé Kutukli et Charles Diané. Ni l'un ni l'autre n'était présent à cette conférence. Quand j'ai fait dans un des numéros du quotidien sénégalais, *Wal Fadjiri*, le compte-rendu de ce livre où je relevais cette erreur, un membre de la délégation de l'UPS (Parti de Senghor), Atoumane Ndiaye qui était à Accra a pris spontanément sa plume pour confirmer la non venue de Charles Diané à Accra. La délégation de l'Union progressiste sénégalais (UPS) comprenait le Dr. Doudou Thiam, député à l'Assemblée constituante du Sénégal et membre de l'Assemblée fédérale de l'Afrique occidentale, le Dr. Karim Gaye, vétérinaire inspecteur en chef et rédacteur en chef du journal *Le Regroupement*, organe de l'Union progressiste sénégalaise, M^e Boubacar Guèye, avocat, secrétaire administratif du parti.

Babacar Niang et Majhemout Diop représentaient le Parti africain de l'indépendance qui venait d'être créé en septembre 1957 à Thiès. Le Parti du regroupement africain (PRA-Sénégal) avait envoyé Abdoulaye Ly et Benoît James qui a beaucoup aidé sa délégation, par sa maîtrise de la langue de Shakespeare, à prendre des contacts avec les autres délégations anglophones. Le Mouvement de libération nationale (MLN) était représenté par le professeur Joseph Ki-Zerbo qui enseignait à l'époque à Conakry dans le cadre du collectif d'Africains venus soutenir le gouvernement de Guinée boycotté par la France de De Gaulle comme Abdou Moumouni, Mame Diack Seck, Abdourahmane Touré, Khalilou Sall, Oumar Ndao, Seyni Niang, etc.

Parmi les participants, on peut noter la présence de beaucoup de personnalités politiques et syndicales comme Ernest Ouandié et Félix Roland Moumié de l'Union des populations du Cameroun (UPC), le Dr Hastings Banda du Nyassaland, Abdoulaye Guèye, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGETAN), le prince camerounais Dika-Akwa nya Bonambela, K.D. Kaunda du Zambian African National Congress, Patrice Lumumba et Pierre Djomi du Congo Belge, etc.

La conférence a été présidée par le syndicaliste ougandais Tom Mboya. De même, le syndicaliste ghanéen, John K. Tettegah, secrétaire général du Trade Union Congress (TUC), s'est particulièrement engagé dans l'organisation de la conférence. Le maître d'œuvre de la conférence était incontestablement le Jamaïcain Georges Padmore, conseiller technique de Nkrumah.

Je me souviens des discussions très animées des membres du Parti africain de l'indépendance présents à la conférence sur le rôle joué par les prostituées du Vietnam pendant la lutte pour l'indépendance de leur pays et sur le type de mariage que devraient contracter les militants du PAI. Ces discussions étaient teintées de nombreuses illusions.

À Accra, j'étais logé dans un Rest House très sobrement équipé avec des mobiliers fabriqués localement. C'est à l'hôtel Ambassador que logeaient les chefs de délégations. C'est dans le hall de cet hôtel que j'ai connu Patrice Lumumba et Pierre Djomi qui était un bourgmestre à Léopoldville. J'avoue que Patrice Lumumba ne m'inspirait guère confiance en raison de sa timidité et de sa posture de résigné que j'attribuais peut-être à tort à l'éducation très paternaliste des pères blancs du Congo belge. Pierre Djomi semblait plus remuant et plus ferme que Lumumba. Rappelons que c'est le compte-rendu de cette conférence qui a provoqué de graves événements à Léopoldville.

Cette conférence a lancé un appel à l'indépendance des peuples africains à la suite de la conférence des Etats africains tenue à Accra en avril 1958 à un niveau gouvernemental. La conférence des États regroupait huit pays : la République Arabe Unie, l'Éthiopie, le Ghana, le Libéria, la Tunisie, le Soudan et la Lybie. Ont assisté à la conférence du rassemblement des peuples africains les

représentants des organisations politiques, nationalistes, progressistes, des syndicats, des coopératives, des mouvements de la jeunesse, de femmes et d'autres organisations populaires de tous les pays d'Afrique acquis à la lutte pour l'indépendance. Cette conférence devait se charger de proclamer l'existence d'une personnalité africaine basée sur la philosophie :

un socialisme panafricain comme l'idéologie de la Révolution africaine pacifique.
Une notice spéciale précisait le but fondamental de la conférence : Le but principal de la Conférence sera d'élaborer des projets pratiques et de préparer la tactique et la stratégie à la Ghandi en vue de la Révolution Africaine Pacifique...

La délégation de l'UPS a tenu à rappeler que son parti était la plus puissante section territoriale du Parti du regroupement africain (PRA) qui avait adopté en juillet 1958 à Cotonou le mot d'ordre d'indépendance immédiate dans l'unité de l'Afrique.

La délégation de l'UPS regrette que l'ordre du jour de la conférence ne donne pas une grande importance aux problèmes économiques et culturels qu'ils méritent : « la conférence semble se cantonner uniquement aux problèmes politiques. Nous pensons cependant qu'il n'y a pas de véritable indépendance sans indépendance économique, pas plus qu'il ne peut y avoir de panafricanisme valable si l'unité culturelle de l'Afrique noire n'est pas une de nos préoccupations dominantes ». Elle tient à adresser aux dirigeants deux griefs : d'abord la revue *Présence Africaine* dont on connaît l'audience internationale sur le plan de la culture et de l'étude des civilisations négro-africaines, n'a pas été reçue comme une délégation officielle. Ensuite, il n'a pas été tenu suffisamment compte de la représentation de l'Afrique d'expression française de telle sorte que cette conférence apparaît un peu comme une rencontre de l'Afrique d'expression anglaise. Ces critiques reflétaient les idées de Léopold Sédar Senghor hostiles à l'indépendance des pays africains et défenseur de la francophonie. À cette époque, Houphouët-Boigny et Léopold Sédar Senghor constituaient les alliés des autorités coloniales hostiles à l'indépendance des pays africains. Lors du référendum du 28 septembre 1958, ces deux leaders appelleront à voter en faveur du oui pour rester « dans la Communauté franco-africaine » et ainsi écarter l'indépendance. La délégation sénégalaise s'était visiblement faite l'avocat de la France coloniale. Dès la fin de la conférence, j'avais pour mission de me rendre en Guinée pour rencontrer le président Sékou Touré en compagnie de Charles Diané.

Durant mon séjour en Guinée, j'ai pu rencontrer la plupart des cadres africains qui avaient accepté d'aller travailler dans ce pays victime du boycott du général De Gaulle comme Amsata Sarr François, directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, Khalilou Sall, directeur des chemins de fer, Seyni Niang, professeur de Mathématiques, etc.

Charles Diané prenait des contacts avec beaucoup d'hommes politiques du régime. Il m'emmena chez Madame André Touré, la femme de Sékou Touré. Ayant obtenu un rendez-vous avec le président de la République, Charles Diané, Damou Sakho et moi-même, nous nous rendîmes à la présidence de la République. Au moment où Sékou Touré devait nous recevoir, Charles Diané me dit que lui et Damou Sakho en tant qu'étudiants guinéens pouvaient entrer. Je trouvais ce geste tout à fait louche. À la sortie, les deux étudiants guinéens ont gardé un silence total sur le contenu de leur entretien avec Sékou Touré. Cette attitude me confirma qu'Ousmane Camara avait raison de m'avoir mis en garde contre les éventuelles manœuvres politiques de Charles Diané en direction des autorités politiques de son pays.

C'est grâce au rapport de la Direction des renseignements du Ministère français de l'intérieur, établi en mars 1958 que j'ai pu avoir des informations sur les activités de Charles Diané qui, parti de Paris le 11 décembre 1958 pour Conakry, en est revenu le 25 décembre porteur de divers documents recensés par la police française.

D'abord une bande sonore destinée à être diffusée au congrès de l'Association des étudiants guinéens en France (AEGF) sur laquelle se trouvaient enregistrés le nouvel hymne national de la Guinée intitulé « Liberté », ainsi qu'une allocution prononcée le 22 décembre 1958 sur le même thème de l'indépendance par le président de la République, Sékou Touré.

Ce message exalte les martyrs africains tombés pour la liberté : Mamadou Konaté, Ouezzin Coulibaly, Ruben Um Nyobé et surtout Alpha Yaya de Labé. Ce dernier est présenté comme « un héros qui luttait contre l'exploitation que comporte toute privation de liberté ». Il est donné en exemple aux Guinéens.

Charles Diané a rapporté également divers imprimés : la Constitution de la République de Guinée promulguée le 12 novembre 1958, illustrée aux couleurs rouge, jaune et vert du nouveau drapeau guinéen. Il était détenteur de plusieurs autres documents : un opuscule de Sékou Touré : « L'action politique du Parti démocratique de Guinée pour l'émancipation africaine », imprimé à Conakry en septembre 1958 et un opuscule intitulé : « L'indépendance et l'Étudiant » édité par le COSEC à Leiden (Pays Bas), et contenant le rapport de la délégation étudiante internationale envoyée en Asie du Sud-Est en 1955-1956.

Mais le document le plus important pour la police française était constitué par une note ronéotypée intitulée : « Instructions générales à l'intention des étudiants guinéens en France », et portant le cachet officiel ainsi que la signature du Ministre de l'enseignement supérieur de Guinée, M. D. Barry. L'analyse de sept points offre un certain intérêt. On peut évoquer ces points qui sont relatifs aux difficultés rencontrées par les étudiants guinéens au lendemain de l'indépendance de leur pays, l'orientation des étudiants, la création à Conakry d'une commission d'attribution des bourses, l'administration des étudiants guinéens qui

continuera à être confiée à l'Office des étudiants d'Outremer dirigé par Guibert, l'éventualité d'une acquisition d'un hôtel pour les étudiants guinéens et les questions politiques.

Les instructions du gouvernement guinéen ont été communiquées par Charles Diané aux étudiants guinéens lors de la séance de clôture du congrès de l'AEGF, le jour même de son retour de Conakry. Le bureau qui avait été formé par les « extrémistes » au congrès d'octobre 1958 et qui avait été contesté par certains étudiants guinéens, a été entièrement réélu le 25 décembre 1958.

Si les étudiants guinéens sont restés à la FEANF comme étudiants africains militant pour l'unité africaine, le gouvernement guinéen changera plus tard de position pour demander aux étudiants de l'AEGF d'intégrer la Jeunesse du Parti démocratique de Guinée (PDG) qui posera de graves problèmes à la FEANF. Dans ce cadre, c'est Charles Diané qui se chargera en 1960 de défendre désespérément la position du gouvernement de Sékou Touré.

Après mon séjour à Conakry, je suis revenu à Paris le 28 décembre au moment où se tenait le congrès annuel qui avait déjà commencé dès le 27 décembre 1958 pour se terminer le 31 ; j'y fis le compte-rendu de la conférence des peuples d'Accra. Les discussions ont été très animées en raison de l'existence de deux organisations politiques comme le Mouvement des étudiants du Parti africain de l'indépendance (MEPAI) et le Mouvement de libération nationale (MLN) dirigé par Joseph Ki-Zerbo, rentré en Afrique et comprenant Albert Tévodjeret, Mamoudou Touré, Cheikh Hamidou Kane, Christian Valantin, Daniel Cabou, Babacar Ba, Abdoulaye Wade, Amadou Sow, Henri Senghor, etc.

Par ailleurs, l'adoption de la politique de non-violence de Gandhi par Kwamé Nkrumah a irrité beaucoup d'étudiants comme Djim Momar Guèye représentant la section de la FEANF de Poitiers qui n'ont pas manqué de le manifester ouvertement au congrès. De plus, certains étudiants ne comprenaient pas du tout qu'un progressiste comme Nkrumah puisse coopérer avec les Israéliens.

C'est au cours de ce congrès tenu en décembre que je fus élu vice-président chargé des affaires culturelles dans le Comité exécutif présidé par Hamat Ba, étudiant en médecine, membre de la direction du MEPAI et qui a été obligé de transférer son inscription à la Faculté de médecine de Paris.



*Dépôt d'une gerbe de fleurs à la mémoire des chinois massacrés
par Changaetsech Nankin, août 1959*